



LE DEPLACEMENT ET LA
DECOUVERTE A VELO

EEN FIETSENDE KIJK
OP DE STAD

Bruxelles, le

Monsieur/Madame

Bruxelles

Monsieur/Madame,

Objet : Prime vélo dans le cadre de la Prime Bruxell'Air

Dans le cadre de la Prime Bruxell'Air, vous avez notamment choisi de bénéficier d'une prime permettant d'acheter un vélo (normal, pliant ou électrique) et/ou des accessoires cyclistes pour un usage urbain, ou encore de faire entretenir son vélo.

Vous allez recevoir ou avez reçu un « Document à destination de Pro Velo », en-bas de celui-ci, vous indiquez votre numéro de compte dans l'espace imparti. A partir du jour où vous recevez ce document (date de la lettre), vous avez un délai de **6 mois** pour effectuer vos achats.

Vous effectuez vos achats dans un des magasins de vélos (vélocistes) de la **Région de Bruxelles-Capitale**. La ou les facture(s) que les marchands vous fourniront doivent comporter clairement la date de l'achat, vos nom et adresse ainsi que le libellé complet de vos achats.

En ce qui concerne les cadenas, il est obligatoire d'acheter un **cadenas en U**.

La prime (400€ ou 800€) constitue un plafond ; si vous rassemblez un montant inférieur, vous ne toucherez que ce que vous avez dépensé.

Endéans les 2 mois à partir de la date de votre premier achat, vous apportez le document et les factures à l'accueil de Pro Velo. Nous sommes ouverts de 10h à 17h, du lundi au vendredi.

Nous vérifions vos achats et transmettons votre dossier à la S.T.I.B. (envoi hebdomadaire). Il faut compter à partir de ce moment un délai de **6 à 8 semaines** pour que la S.T.I.B. vous rembourse.

En ce qui concerne les questions à propos de l'abonnement MTB ou de Cambio, veuillez contacter la S.T.I.B. au 070/210.015 ou consulter les sites <http://www.prime-bruxellair.be/> ou <http://www.cambio.be/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Accueil - Pro Velo